



AFFICHÉ
LE : 23/09/2026

2026/.....
Parafe

DÉCISION N°41/2026

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS D'URGENCE « CANICULE »

La Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales portant délégations du Conseil municipal au Maire, et notamment l'alinéa 25 ;

Vu la délibération n°07 du Conseil municipal en date du 29 mars 2026 fixant la liste des délégations données à Madame la Maire dans le cadre de cet article ;

Vu le CRTE signé le 17 décembre 2021

DÉCIDE

Article 1^{er} : De demander une subvention au titre du fonds d'urgence « Canicule », d'un montant 6 331.04 € HT, soit 70 % du montant total des travaux (9 044.34 € HT) pour l'achat de climatiseurs.

Article 2 : Que la période d'achat se situe entre 15 juin et le 15 septembre 2026.

Article 3 : D'autoriser Madame la Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 22 septembre 2026

Madame la Maire,
Laëtitia DEVRIENDT.



REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-2177 035 03-2026 0922-DECISION_41